



• Les présents plans ne constituent que les documents graphiques d'une demande de régularisation. En aucun cas, ces plans ne peuvent servir de plan d'exécution.  
 • Tous les éléments de résistance et stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau spécialisé qui assumera seul la responsabilité de ses calculs.  
 Ces études de résistance et de stabilité sont en dehors de la mission de l'architecte et seront réalisées à la demande du maître de l'ouvrage.  
 • L'entrepreneur prendra toutes les mesures afin de ne pas nuire aux habitations voisines éventuelles.  
 • Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'Architecte de toute erreur ou confusion.  
 La détermination exacte des limites de propriétés, de mitoyenneté et servitudes éventuelles, etc... est à titre indicatif et sera établie par géomètre à la demande du maître de l'ouvrage.  
 • Huit jours au préalable, le maître de l'ouvrage informera l'architecte du début des travaux par lettre recommandée.

| MATERIAUX EXISTANTS   | MATERIAUX PROJETES   |
|---|--|
| <b>FAÇADES (MACONNERIES &amp; DIVERS)</b><br>- PAVEMENT EN BRIQUE DE TERRE CUITE TON ROUGE BRUN<br><b>FAÇADES (MENUISERIES EXTERIEURES)</b><br>-<br><b>TOTOURE &amp; ACCESSOIRES</b><br>- TOTOURE A DOUBLE VERSANTS EN TULE TC TON TOR ANTHRACITE<br>- GOUTTERIES ET DEP EN ZINC<br>- PLANCHE DE FACE EN BARDELLI | <b>FAÇADES (MACONNERIES &amp; DIVERS)</b><br>- PAVEMENT EN BRIQUE DE TERRE CUITE TON ROUGE BRUN<br>- BARDAGE EN ARDOISE ARTIFICIELLE TON NOIR ANTHRACITE<br><b>FAÇADES (MENUISERIES EXTERIEURES)</b><br>- CHASSIS PVC DE TEINTE BLANCHE<br><b>TOTOURE &amp; ACCESSOIRES</b><br>- TOTOURE A DOUBLE VERSANTS EN TULE TC TON TOR ANTHRACITE<br>- GOUTTERIES ET DEP EN ZINC<br>- PLANCHE DE FACE EN BARDELLI |

|                                 |                   |                                 |
|---------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| Mauçonnerie existante           | Isolation PUF/PUR | Brique terre cuite              |
| Mauçonnerie bloc béton          | Isolation L'ÉCLM  | Bardage en ardoise artificielle |
| Cloison / Obturation maçonnerie |                   | Brique rouge                    |
|                                 |                   | Mitoyenneté supposée            |

**PROVINCE DE HAINAUT  
COMMUNE DE FARCiennes**

PROJET : CONSTRUCTION D'UN DUPLEX + ACHEVEMENT D'UN GROS  
OEUVRE COUVERT (2 APPARTEMENTS)

SITUATION : Rue Emile Vandeverlde  
6240 Farciennes  
2DIV Pironchamps - Section A n° 188b<sup>2</sup>

MAITRE DE L'OUVRAGE : 

**ATELIER D'ARCHITECTURE  
MARLIER & PARTNERS**  
Société Civile Interprofessionnelle d'Architectes sous forme de S.R.L.  
Boulevard Dewandre, 3 - 6000 CHARLEROI  
Tél : 071 / 31.04.69. Fax : 071 / 31.38.10.

PERMIS D'URBANISME ECHELLES : 1/50

PLANS  
 Dossier N° 1000 / 22    N° de plan: 3/3    20 - 05 - 2022

| MODIFICATIONS |   |
|---------------|---|
| A             | D |
| B             | E |
| C             | F |

Les Architectes : Vincent MARLIER - Lucas NARDONE Le Maître de l'ouvrage

